

Communications

Examen de spécialiste

Examen de spécialiste en vue de l'obtention de la formation approfondie en oncologie-hématologie pédiatrique à adjoindre au titre de spécialiste en pédiatrie

Lieu: CHUV, Lausanne

Date: Vendredi, 26 novembre 2010, toute la journée

Délai d'inscription: le 5 novembre 2010

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → formation postgraduée médecins-assistants → Examens de spécialiste

Académie Suisse des Sciences Médicales ASSM / Fonds national suisse FNS

Bourses pour la participation au Programme national MD-PhD

Pour l'année 2011, l'Académie Suisse des Sciences Médicales et le Fonds national suisse mettent au concours des bourses pour la participation au Programme MD-PhD (Dr en médecine et Dr ès sciences) destinées à toutes les Facultés de médecine.

Le but de ces bourses est de fournir à des médecins orientés vers la recherche la possibilité de suivre une deuxième filière d'étude dans une faculté de sciences naturelles et d'acquies un doctorat ès sciences. De plus, un PhD peut être accompli dans les domaines de la santé publique (par ex. épidémiologie, biostatistique) et de l'éthique biomédicale.

Pour bénéficier d'une aide financière, les candidat(e)s doivent avoir effectué des études complètes de médecine humaine, de médecine dentaire ou de médecine vétérinaire au moment du début de subsides. Les commissions MD-PhD locales réalisent une présélection des candidates et candidats; La décision prise par la commission nationale d'experts est définitive.

Les contributions d'un montant de 60000 francs par année pourront être allouées pour une durée maximale de 3 ans. La date limite pour le dépôt des demandes auprès de la commission locale est le 15 décembre 2010 pour toutes les universités. Les premiers versements seront effectués à partir de l'automne 2011 au plus tôt.

De plus amples informations et les conditions requises pour une candidature peuvent être

consultées sous le lien www.assm.ch → recherche → Programme MD-PhD.

Société Suisse de Radiologie SGR-SSR

Prix du Poster 2011

Afin d'encourager la promotion scientifique des jeunes radiologues, la Société Suisse de Radiologie SGR-SSR organise chaque année un ou plusieurs Prix du Poster. La proclamation et la remise du ou des Prix du Poster se fait lors du Congrès annuel de la Société. Le prochain Prix sera remis lors du Congrès annuel à Interlaken en 2011. Sont admis au concours des posters scientifiques concernant le domaine de la radiologie diagnostique ou interventionnelle, présentés au Congrès.

Les posters dont le premier auteur est habilité ainsi que les posters dont le premier auteur est un membre du Comité scientifique, du jury des posters ou du Comité de la SGR-SSR sont exclus du concours.

Soumission des résumés par voie électronique sur le site www.radiologiekongress.ch

Délai de soumission: 31 décembre 2010

Prix du Jubilé 2011

Sont admis des travaux scientifiques originaux dans le domaine de la radiologie (c'est-à-dire de la radiologie diagnostique et/ou interventionnelle ou de ses bases fondamentales et des sous-spécialités) qui ont été faits en Suisse et

- qui ont été rédigés par un membre de la SGR-SSR comme premier auteur,
- qui ont été rédigés par une personne qui n'est pas membre de la SGR-SSR, mais qui ont été faits dans un institut dirigé par un membre de la Société,
- présentés sous forme d'un manuscrit ou publiés depuis la dernière adjudication du Prix du Jubilé.

Les travaux avec plusieurs auteurs auxquels un prix a été accordé ne reçoivent qu'un seul prix et diplôme pour le premier auteur. Les travaux dont le premier auteur est habilité sont exclus du concours. Un seul travail sera accepté par concurrent.

Les travaux doivent être envoyés en cinq exemplaires imprimés jusqu'au 31 décembre 2010 (timbre postal) à la Présidente de la SGR-SSR, Prof. Dr. med. R. Kubik, Radiologisches Institut, Kantonsspital, 5404 Baden.

Caisse de secours des médecins suisses

Contributions reçues

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010, nous avons reçu 18 dons d'une valeur totale de 3473 francs.

Le Conseil de fondation de la Caisse de secours des médecins suisses est très content de pouvoir publier ces chiffres et tient à remercier vivement tous les donateurs. Afin que les contributions puissent être versées entièrement aux destinataires, nous avons pris la décision de renoncer à l'envoi de lettres de remerciement pour les dons inférieurs à 500 francs. Nous espérons que les donateurs feront preuve de compréhension et nous leur adressons encore une fois nos remerciements.

Le trésorier du Conseil de fondation

Collège de Médecine de Premier Recours CMPR

En collaboration avec la SSMG, la SSMI, la SSP et la FMP, avec le soutien de l'OFSP et de la FMH

7^e Journée nationale de vaccination contre la grippe, le 5 novembre 2010

Cette année encore, la Journée nationale de vaccination contre la grippe est un rappel à la nécessité et au sens de la vaccination contre la grippe, sous forme d'un événement bien visible pendant la saison grippale. Cette action de médecine préventive se déroulera le vendredi 5 novembre, jour au cours duquel les médecins de premier recours offriront à toutes les personnes désireuses de se faire vacciner les avantages suivants: accès facilité à la vaccination contre la grippe; pas d'annonce nécessaire, formalités réduites; prix indicatif 25 francs.

La devise «Unis contre la grippe» s'adresse à deux groupes de personnes distincts: au sein du premier, il s'agit de continuer à soutenir l'habitude confirmée de se faire vacciner; dans le second, il s'agit de motiver à se faire vacciner contre la grippe. La protection contre la grippe doit contribuer essentiellement à réduire le problème de contagion aux personnes à risque accru de complications grippales (voir encadré).

Informations et matériel: Sous la rubrique «vaccination contre la grippe», le site du Collège (www.kollegium.ch) fournit des liens vers des documents pour patients et médecins et

vers des informations d'arrière-plan, ainsi que d'autres liens importants (à partir de septembre 2010). Vous pouvez en outre vous y inscrire pour participer à la Journée en tant que médecin de premier recours en cliquant sur le bouton «inscrire son cabinet médical» (tout au fond de la page d'accueil).

Précision concernant cette année: Lors de la saison grippale de 2010/2011, il n'y aura qu'une seule vaccination contre la grippe grâce à un vaccin trivalent, destiné à protéger à la fois de la souche virale pandémique A(H1N1) et des deux souches virales de grippe saisonnières connues (sous-type H3N2 et type B).

Contacts et adresses pour de plus amples informations: Collège de Médecine de Premier Recours CMPR www.kollegium.ch, Ursula Laubscher, coordinatrice du CMPR pour la Journée de vaccination contre la grippe, ursula.laubscher@kollegium.ch; Fabian Egli, coordinateur du CMPR pour la Journée de vaccination contre la grippe, fabian.egli@kollegium.ch, Landhausweg 26, 3007 Berne, tél. 031 370 06 70/72/74; fax: 031 370 06 79. Office fédéral de la santé publique, www.grippe.admin.ch et www.unis.cntrelagrippe.ch. Pour les commandes de matériel d'information: OFCL, distribution des publications, 3003 Berne, fax: 031 325 50 58, verkauf.zivil@bbl.admin.ch – bulletin d'informations générales (311.295.F), bulletin d'informations pour les spécialistes (311.297.F), affiche double face A3 (311.298.F).

Groupes cibles de la vaccination contre la grippe «Unis contre la grippe»

- les personnes de plus de 65 ans;
- les enfants nés prématurés dès leur âge de six mois (et dans leurs deux premières saisons d'hiver);
- les femmes enceintes, dès le quatrième mois de grossesse, et jusqu'à quatre semaines après l'accouchement;
- les personnes atteintes de maladies chroniques, les pensionnaires d'établissements médico-sociaux et de homes, ainsi que les personnes nécessitant un suivi médical régulier;
- toutes les personnes en étroit contact et en relation avec les personnes citées (plus particulièrement le personnel de soins, les proches et les personnes ayant la garde de nouveaux-nés);
- pour des raisons épidémiologiques: les personnes travaillant avec des oiseaux sauvages ou domestiques.

Schweizerische Multiple Sklerose Gesellschaft

Die Schweizerische Multiple Sklerose Gesellschaft lehnt die Vorschläge zum zweiten Massnahmenpaket der 6. IVG-Revision klar ab. Je nach Grad der Invalidität müssten Anspruchsberechtigte massive Rentenkürzungen in Kauf nehmen. Das ist für die MS Gesellschaft inakzeptabel. Sie hofft auf eine

Korrektur im Vernehmlassungsverfahren und im Parlament.

Die MS Gesellschaft ist der Auffassung, dass die unumgängliche Sanierung der IV-Finanzen nur durch ein ausgewogenes Massnahmenpaket erreicht werden darf, das neben Leistungskürzungen auch zusätzliche Einnahmen für die IV vorsieht. So wäre zum Beispiel auch eine Anpassung der Beiträge der Versicherten vertretbar. Dies ist letztmals vor 15 Jahren geschehen. Zumindest müssten die Schuldzinsen auch nach 2018 weiterhin vom Bund übernommen werden.

Swiss Resuscitation Council SRC

Nouvelles directives pour la réanimation

Les nouvelles directives de l'ILCOR (International Liaison Committee on Resuscitation) pour la réanimation sont en vigueur depuis le 18 octobre 2010. Le Swiss Resuscitation Council (SRC) est responsable de leur mise en application en Suisse. Les algorithmes modifiés (BLS/AED pour adultes et enfants) peuvent dès maintenant être consultés sur le site www.resuscitation.ch

pro palliative care

En Suisse, trois personnes sur quatre souhaiteraient pouvoir mourir chez elles

Pour la grande majorité des Suisses, la préservation de la meilleure qualité de vie possible est un objectif prioritaire en fin de vie; 75 % d'entre eux voudraient pouvoir mourir à la maison, alors que ce vœu ne peut aujourd'hui se réaliser que pour un quart des personnes concernées.

À travers leur «Stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2012», la Confédération et les cantons soulignent et reconnaissent l'importance des soins palliatifs en tant que modèle de soins globaux pour des patients gravement malades et en fin de vie. La stratégie nationale vise à assurer partout l'accès aux soins palliatifs, selon le principe que toute personne nécessitant des soins palliatifs devrait pouvoir en bénéficier.

La coalition pro palliative care soutient la stratégie nationale. Elle tient toutefois à attirer l'attention sur certains points faibles du programme qui pourraient mettre en cause l'offre en soins palliatifs.

En tant que modèle de prise en charge globale, les soins palliatifs tiennent compte non seulement de la personne malade ou mourante, mais également de son environnement social. Pour que le désir généralisé de pouvoir mourir dans son environnement familial puisse se réaliser, il est indispensable de disposer de consultations et de soins médicaux

et infirmiers. Cela nécessite impérativement d'avoir accès à un médecin de famille et à du personnel infirmier bien formés et sensibilisés à la mission et aux buts des soins palliatifs. Or, ces groupes professionnels se trouvent aujourd'hui confrontés à un problème de relève: toutes les projections montrent que la Suisse se dirige vers une grave pénurie en soignants de premier recours.

En 2030, selon une étude au niveau national, il manquera 40% des médecins de famille nécessaires pour assurer les soins de première ligne et les soins palliatifs à la population. Si la taxe forfaitaire pour les visites à domicile est effectivement supprimée, cette situation représentera une menace majeure pour les soins palliatifs à domicile car, sans visites médicales à domicile, il deviendra en pratique impossible de vivre chez soi jusqu'à la fin.

Dans les soins infirmiers à domicile, le personnel ne dispose souvent pas de compétences spécifiques en soins palliatifs. Ce qui rend les choses encore plus difficiles, c'est que les systèmes actuels de décompte des prestations ne tiennent qu'insuffisamment compte des spécificités de ce modèle de soins. Or, une fin de vie de qualité, qui respecte la possibilité pour le malade de rester socialement intégré dans son environnement habituel, n'est envisageable que dans la mesure où des médecins et des soignants sensibilisés aux soins palliatifs collaborent étroitement avec les proches et les équipes bénévoles et sont à même de se faire dédommager en conséquence.

Les organisations soussignées s'engagent activement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2012. Ils insistent toutefois sur le fait qu'il n'est possible d'être soigné et de mourir chez soi qu'à la condition de disposer d'un nombre suffisant de médecins de famille et de soignants formés. Ils en appellent par conséquent aux organes de décision afin que ces derniers veillent scrupuleusement à garantir un accès durable aux soins, notamment à mettre à disposition les ressources permettant d'assurer la disponibilité, la formation et la rémunération adéquate du personnel nécessaire.

Plus d'information sur www.palliative.ch

Les membres de la coalition pro palliative care: Académie Suisse des Sciences Médicales ASSM, Association Alzheimer Suisse, Association Suisse des infirmières et infirmiers ASI, Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, Caritas Suisse, Conférence des évêques suisses CES, Curaviva, Fédération Suisse des Psychologues FSP, H+ Les hôpitaux de Suisse, La Suisse Kinderspitex Association, Ligue Suisse contre le cancer, Médecins de famille Suisse, OSP Organisation Suisse des Patients, palliative.ch, physio-swiss, SLA Association Suisse, Société Professionnelle Suisse de Gériatrie SPSG, Société Suisse de Médecine Interne SSMI, Société Suisse de Psycho-Oncologie, Soins en oncologie Suisse.